

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2013 A 18 H 00

L'an DEUX MIL TREIZE, le 25 septembre le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice FONTALIRANT, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2013.

PRESENTS : FONTALIRANT Maurice, maire - BOUYSSAVIE Jean Claude - DELAGE Robert — GONTHIER Didier - DUBOS Jean-Paul - GOMEZ Evelyne – CAFFY Valérie - VRIELYNCK Anne - ALIX Léopold -LALOT Jean-Paul.

ABSENT : GENSOU Jean-Louis

Monsieur BOUYSSAVIE Jean Claude a été élu secrétaire.

Mr GONTHIER Didier est arrivé à 18 h 35.

Mme VRIELYNCK Anne a quitté la séance à 19 h 40

ORDRE DU JOUR

- Travaux voirie. Compte rendu visite de la commission voirie sur divers chemins ruraux.
- Devis pour éclairage de la scène de la salle des fêtes.
- Inscription sur drapeau de la commune. Devis.
- Proposition par Maitre Gailhac d'un bail emphytéotique pour mise à disposition à la commune de terrain par Monsieur Holler et Den Brems à « Lavalade ».
- Suite à la dissolution de l'amicale Laïque de Saint Avit de Vialard, proposition par les membres d'apposer une plaque sur le bâtiment de l'ancienne école.
- Proposition d'adhésion à la SPA de Bergerac.
- Cloche de Saint-Avit de Vialard : la SARL BROUILLET présente un devis pour remplacer le tableau de commande défectueux.
- Règlement intérieur columbarium et jardin du souvenir.
- Divers.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h00. Après lecture, le compte rendu de la réunion du 24 juillet 2013 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

N°05 D01/2013

TRAVAUX DE VOIRIE : PARKING SALLE DES FETES

Monsieur le maire donne lecture du devis.

Le devis de l'entreprise Hérault est retenu pour un montant 19 700€ HT.

N°05 D02/2013

CHEMIN RURAL « Le lac Noir »- renforcement

Monsieur le maire donne lecture des deux devis demandés concernant le renforcement du chemin du lac Noir.

Les devis de l'entreprise Hérault et de l'entreprise LACHAUD sont à refaire à la demande du conseil municipal. En effet les fournitures du calcaire (le calibre) des deux entreprises ne sont pas identiques et le conseil municipal souhaite mettre du calcaire de calibre plus gros.

En conséquence le conseil municipal demande que les devis soient refaits avec fourniture de calcaire identique 0.80 ou 100.

N°05 D03/2013

POSE D UN STOP A LA ROUTE DE LAVALADE :

Monsieur le maire donne lecture de l'arrêté qui a été préparé pour l'installation de la pose du « stop » à Lavalade. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter de la peinture pour le marquage au sol et demande à Mme GOMEZ Evelyne de se renseigner pour l'achat de la peinture au Parc Départemental (Conseil Général).

N°05 D04/2013

CHEMINS RURAUX DE CONSTANT

La commission voirie s'est rendue sur les lieux,

A proximité de la maison de Monsieur Madame HESLOUIS un gros chêne se trouve dans la courbe du CR ; Il convient de déterminer qui est propriétaire afin de le couper. A cet endroit le CR pourrait être déplacé afin d'éliminer une partie de la courbe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande l'intervention d'un géomètre pour remettre le CR sur son assiette, les frais de géomètre seront divisés de cette façon : 50 % pour la commune 25 % pour Mr DARNET Daniel et 25 % pour Monsieur et Madame POTIER Christian, le CR à délimiter est situé :

- d'un côté le long des parcelles 207 -213- 211 et 222 section D
- de l'autre côté le long des parcelles 136 - 132- 434- 214- 220- 212 et 221 section D

Les riverains concernés vont être informés afin qu'ils donnent leur accord.

N°05 D05/2013

PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PORTION D'UN CHEMIN RURAL PAR Monsieur DARNET Daniel.

L'achat du Chemin Rural est conditionné par l'accord de monsieur et Madame POTIER Christian. Ce dernier est situé entre les parcelles 109, 449 et 110 section D.

A ce jour aucun accord n'étant intervenu le Conseil Municipal décide d'attendre avant de prendre la décision de vente du chemin rural.

N°05 D06/2013

ACHAT DE TERRAIN A CONSTANT

Le Conseil municipal va proposer à monsieur et madame POTIER Christian l'achat d'une partie de terrain située sur la parcelle 137 section D afin de permettre l'accès direct du CR à la VC 203.

N°05 D07/2013

CHEMIN RURAL DES FIEUX HAUTS

Un devis va être demandé à une entreprise pour arracher et enlever les souches situées sur le chemin rural et pour les mettre sur la propriété de Mr TEULET Jean- Louis, ce CR est situé entre les parcelles n°219 -203- 211- 129- 132- 133 135 -136. section A.

Les souches avaient été mises par Mr TEULET Jean-Louis sur le chemin rural lors d'un défrichage. Après réception du devis une entrevue aura lieu avec monsieur TEULET Jean-Louis.

N°05 D08/2013

ECLAIRAGE DE LA SCENE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire donne lecture des deux devis concernant l'éclairage de la scène de la salle des fêtes.

MUSIC GALAXIE d'un montant de 1 045.80 €TTC

LABEL NUIT d'un montant de 2 769 € TTC

Le conseil municipal accepte le devis de MUSIC GALAXIE et demande de faire réaliser les travaux.

N°05 D09/2013

ACHAT DRAPEAU

Monsieur le maire nous informe de la demande de Mr SYLVERT Raoul concernant la restauration du drapeau de la commune.

L'entreprise a répondu qu'il n'est pas possible d'effectuer cette restauration car le drapeau est trop usagé.

Monsieur le maire a présenté un devis pour l'achat d'un drapeau pour les commémorations avec mention : « anciens combattants de la commune », ce dernier s'élève à 1 222 € TTC (drapeau + accessoires)

Le conseil municipal demande que le maire se renseigne au Conseil Régional et au Conseil Général et l'ONAC afin d'obtenir une subvention.

N°05 D10/2013

BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR DISPOSITION A LA COMMUNE DE TERRAIN PAR MONSIEUR HOLLER ET DEN BREMS A LAVALADE POUR INSTALLER UNE RESERVE INCENDIE ;

Monsieur le maire donne lecture du bail proposé par le notaire. Le conseil municipal propose d'acheter le terrain et charge monsieur le maire de demander aux propriétaires s'ils seraient d'accord pour vendre le terrain.

Dans le cas du refus de leur part le conseil municipal restera sur la solution du bail emphytéotique.

N°05 D11/2013

SUITE A LA DISSOLUTION DE L'AMICALE LAIQUE DE SAINT AVIT DE VIALARD

Le maire donne lecture d'un courrier reçu du Président de l'amicale laïque de Saint Avit de Vialard qui demande la possibilité d'apposer une plaque sur le bâtiment de l'ancienne école, cette plaque serait financée avec des fonds restants sur le compte de l'amicale.

Le conseil municipal propose que l'amicale laïque en question envoie une maquette de la plaque proposée pour avoir une idée de la réalisation avec les dimensions.

N°05 D12/2013

SPA DE BERGERAC - CONVENTION

Compte tenu de la facture de frais des enlèvements des quatre chats et d'un chien, le président de la SPA de Bergerac propose que la commune adhère à la SPA pour un montant de 79.75 € pour l'année 2013.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette adhésion et charge Mr le maire de remplir la convention.

N°05 D13/2013

CLOCHE DE SAINT AVIT DE VIALARD

Présentation d'un devis pour remplacer le tableau de commande défectueux par la SARL BROUILLET

Montant du devis : 769 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que les travaux soient effectués.

N°05 D14/2013

REGLEMENT INTERIEUR DU COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le maire donne lecture du règlement intérieur qui a été établi par la commission qui s'était réunie pour concrétiser ce règlement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir.

Le conseil municipal demande que le maire se renseigne auprès d'autres communes afin de voir les tarifs appliqués, le conseil municipal déterminera les prix de la vente des cases au prochain conseil municipal.

N°05 D15/2013

ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS -

Monsieur le maire donne lecture du courrier envoyé par la SMABTP, cette dernière nous informe qu'elle a désignée Monsieur Rémy ZELVINE - expert pour le compte des assureurs qui nous contactera pour organiser sur place un rendez vous pour procéder à l'examen des désordres dans les cinq logements communaux.

Le conseil municipal prend note de cette information.

N°05 D16/2013

RAPPORT D ACTIVITE DU SMICTOM

Monsieur maire donne lecture du rapport d'activité 2012 du SMICTOM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

N°05 D17/2013

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013 sont insuffisants décide de modifier l'inscription comme suit :

	FONCTIONNEMENT		
60628	Autres fournitures	+ 1 000.00	
60633	Fournitures de voirie	+ 1 500.00	
6455	Assurance personnel CNP	+ 200.00	
73923	Reversement sur FNGIR	+ 100.00	
6288	Autres services extérieur		-2800.00
	TOTAL	2 800.00	2 800.00
	INVESTISSEMENT		
21 311	Hôtel de ville	+ 2 000.00	
21571	Matériel roulant		- 2 000.00
	TOTAL	+ 2000.00	- 2 000.00

Le Conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à vingt et une heures.

FONTALIRANT Maurice
Le maire

BOUYSSAVIE Jean-Claude
Secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL

NOMS	SIGNATURES
ALIX Léopold	
BOUYSSAVIE Jean-Claude, 2 ^{ème} adjoint Secrétaire de séance	
CAFFY Valérie	
DELAGE Robert	
DUBOS Jean Paul, 1 ^{er} adjoint	
FONTALIRANT Maurice, maire	
GENSOU Jean-Louis	
GOMEZ Evelyne	
GONTHIER Didier	
LALOT Jean-Paul	
VRIELYNCK Anne	